

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2013

L'an deux mil treize, le lundi 16 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances sous la présidence de Monsieur Jean Stöhr, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 novembre 2013.

16 conseillers étaient présents.

A donné procuration : M. Jarrige Jean-François à M. Barthès Pierre et Mme Peronneau Annie à M. Roy Henri

Monsieur Alanore André est nommé secrétaire de séance.

Le compte- rendu du Conseil Municipal du 27 septembre 2013 lu par Monsieur Barthès est adopté à l'unanimité après les remarques de :

-Monsieur Bousseyrux qui fait remarquer que les textes des PV de conseils sur internet présentent de nombreuses fautes d'orthographe et de syntaxe. Il indique qu'il avait souhaité voir figurer dans le dossier du conseil le bilan de la saison touristique et les plans d'aménagement du stade.

-Monsieur Roy précise à nouveau que sur le site Internet, les remarques de monsieur le maire écrites en gras sont de fait mises en évidence par rapport à celles de l'opposition. Il demande une nouvelle fois une égalité de traitement. Il a remarqué également les fautes d'orthographe. De plus il souhaite que soit précisé son intervention personnelle pour le classement au titre des monuments historiques des sculptures Proszynski.

Avant l'examen de l'ordre du jour Messieurs Bousseyrux et Roy, puis Monsieur le maire intervient.

- Monsieur Roy fait part au conseil que son groupe « Neuvic Uni » a préparé une motion contre la suppression de la desserte ferroviaire Limoges – Ussel – Clermont Ferrand et qu'elle pourra être examinée en fin de séance.
- Monsieur Bousseyrux indique qu'il a préparé également une motion sur ce même thème.
- Monsieur le maire demande au conseil de bien vouloir examiner en supplément des points de l'ordre du jour figurant dans la convocation les quatre sujets suivants :
 - un avenant à la convention avec le SIVOM du Riffaud,
 - la participation financière avec la communauté de communes à la réfection d'un ponceau route d'Aubessange,
 - l'aménagement des forêts sectionales de Cheyssac bas et de Bourzeix avec l'ONF
 - une motion sur la desserte ferroviaire Limoges – Ussel – Clermont Ferrand

A l'unanimité le conseil accepte d'examiner les quatre sujets présentés par Monsieur le maire dont les motions.

I Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) 2013

Monsieur le maire présente au conseil municipal la nécessité de voter une décision modificative concernant le FPIC 2013.

Il propose de diminuer les prévisions de dépenses sur les intérêts d'emprunts (art 661), sur l'entretien des bâtiments par entreprise (art 61522) et sur les locations mobilières (art 6135), afin d'abonder l'article 73925 correspondant au paiement du FPIC.

Il précise que le FPIC 2012 s'élevait à 8 500 € et celui de 2013 à 23 600€ et qu'il n'était pas possible de prévoir au budget primitif cette somme. Son montant vient d'être connu. Il résulte de calculs complexes présentés dans le dossier, suite à l'admission de Soursac dans la communauté de communes. Des demandes d'explications ont été formulées à la présidence de la République et aux parlementaires par le président de la Communauté de communes. Les réponses renvoient simplement aux textes de loi. Le risque est grand de voir augmenter démesurément cette charge dans les toutes prochaines années.

Monsieur Roy précise que nous sommes victimes d'un système certes intéressant de péréquation entre collectivités et Etat , résultant de la politique du président Sarkozy, mais nous sommes dépendants de l'entrée dans la communauté de communes de la commune de SOURSAC, commune « riche » et qui fait augmenter le potentiel fiscal de la communauté. Il précise qu'il accuse le système et pas la commune de SOURSAC.

Monsieur Bousseyrroux demande qui a fait les calculs et le choix du montant de remboursement et souhaite connaître le montant des remboursements des autres communes, tout en comprenant bien la question de la péréquation financière initialement développée par M. Savy, ancien président du Conseil Régional.

Monsieur le maire et André Alanore répondent que les calculs ont été établis par les services de l'Etat, et que la répartition de la somme à reverser suit la règle de la CLET.

À l'unanimité le conseil municipal valide cette décision modificative n°4 sur le budget 2013

II Refus de mise en non valeur

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de refuser la mise en non valeur de titres irrécouvrables au budget communal 2013.

En effet le conseil municipal doit se prononcer sur l'abandon ou non des démarches de recouvrement de dettes auprès de Monsieur Ertek qui pour l'instant n'ont pas abouties.

Monsieur Roy demande si cette mise en non valeur figurait parmi celles votées lors de la dernière séance du conseil.

Monsieur le maire répond que cette somme n'avait pas été mise en non valeur. Mais compte tenu de son ancienneté le conseil doit formellement demander à la trésorière de poursuivre son action, à défaut cette créance serait prescrite.

Monsieur Bousseyrroux précise qu'il n'est pas contre mais demande juste une attention particulière sur l'équité de traitement pour tous les créanciers.

À l'unanimité le conseil municipal refuse la mise en non valeur et demande au service du Trésor Public de continuer les démarches.

III- Délégué au Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que suite au décès de Monsieur Teyssendier Lucien il est nécessaire de nommer un représentant de la commune pour siéger dans les instances du CPIE.

Monsieur le maire demande si des candidats souhaitent se présenter.

Monsieur Betoule propose sa candidature.

À l'unanimité le conseil municipal désigne Monsieur Betoule.

IV- Achat de terrain M . MARGERIT

Monsieur le maire expose au conseil municipal à la demande légitime de Madame et Monsieur Margerit de régulariser la délimitation de leur parcelle BH 286 suite à son amputation par les travaux de réfection de la chaussée (route d'Egletons) en 2009, de 58 m².

Monsieur le maire propose que le terrain leur soit acheté 5,00 € le m² et que les frais de bornage et de notaire soient à la charge de la commune.

À l'unanimité le conseil municipal accepte cette proposition.

V Assurance statutaire du personnel

Monsieur le maire rappelle que comme chaque année il convient de renouveler le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel qui arrive à échéance le 31 décembre 2013, et qui assure le remboursement des salaires à la commune, en cas de maladie d'un agent.

Monsieur Roy précise qu'il est favorable à ce renouvellement avec la CNP ; demande à Monsieur Barthès, si la commune a consulté d'autres assureurs comme il l'avait souhaité en son temps.

Monsieur Barthès répond que le centre de gestion a procédé à cette consultation et que la CNP a été retenue au niveau de la Corrèze.

À l'unanimité le conseil municipal accepte la reconduction du contrat avec la CNP.

VI Schéma de COhérence Territoriale (SCOT)

Monsieur le maire explique au conseil municipal que la communauté de communes des Gorges de Haute Dordogne a délibéré favorablement pour s'engager dans une stratégie de prospective territoriale et notamment pour réfléchir à la mise en œuvre d'un SCOT sur le territoire de la Haute Corrèze et du Pays d'Egletons.

Les statuts de la communauté de communes doivent être modifiés en conséquence pour la réalisation de cette étude.

Il est donc demandé aux conseils municipaux de délibérer sur le rajout à l'article 2 dans la rubrique « aménagement de l'espace » de la compétence Schéma de Cohérence Territoriale

Monsieur le maire précise qu'il n'est pas favorable à ce transfert de compétence supplémentaire car à terme le conseil municipal sera démuné pour travailler sur les questions d'urbanisme.

Monsieur Bousseyrout précise que les SCOT étaient réservés aux communautés d'agglomération et s'interroge sur la nécessité d'une telle démarche pour notre territoire. Il rajoute également que le PLU communal devra se mettre en adéquation avec le SCOT qui prévaut règlementairement. Enfin il fait remarquer que cette nouvelle démarche va entraîner la réalisation de nouvelles études et la création de nouvelles structures, en conséquence il s'abstiendra lors du vote.

Monsieur Roy confirme qu'effectivement les SCOT étaient réservés aux communautés d'agglomération.

Mais il voit dans cette démarche une simplification car tout le territoire de la Haute Corrèze et du pays d'Egletons sont concernés, de plus elle permettra le renouvellement en 2014 de la procédure contrat de pays, et rappelle que celui-ci a beaucoup profité à la commune de Neuvic pour financer ses investissements touristiques. Il précise que l'Etat imposera cette démarche SCOT partout à terme et donc qu'il vaut mieux la choisir librement que d'attendre qu'elle soit imposée.

Monsieur Alanore confirme que le PLU devra être mis en conformité avec le SCOT. Il fait remarquer que les études coûtent chers et qu'elles s'étalent sur plusieurs années. Il observe que le territoire de la Haute Corrèze a bénéficié d'une structuration concrétisée par le SYMA, ses zones industrielles et artisanales et qu'il n'y a pas d'urgence à mettre en place un SCOT.

Monsieur Roy précise que l'objectif n'est pas d'élaborer un SCOT par la communauté de communes des Gorges de Haute Dordogne, mais une pré-étude sur le territoire de la Haute Corrèze et du pays d'Egletons.

Par 4 voix contre, 8 voix pour, 3 abstentions, et 3 non participation au vote, le conseil municipal valide les nouveaux statuts de la communauté de communes.

VII Indemnité de conseil et de budget

Monsieur le maire présente au conseil municipal sa proposition de verser à la trésorière de Neuvic une indemnité de conseil d'un montant de 711.31€ brut conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

A l'unanimité le conseil municipal valide ces indemnités.

VIII Vente de la parcelle BE208

Monsieur le maire présente au conseil municipal les demandes respectives de Messieurs Gourraud et Ferreira d'acquisition d'une partie de la parcelle BE208 située à côté de la caserne des pompiers.

Monsieur le maire propose de vendre à Monsieur Ferreira au prix de 7,50 € le m² une parcelle constructible d'environ 2400 m² et au prix de 1,00€ le m² la partie de 300 m² en talus inconstructible conformément à l'estimation du service des domaines.

Monsieur le maire propose de vendre à Monsieur Gourraud au prix de 1,00 € le m² le talus inconstructible le long de sa propriété d'une surface d'environ 500m²

À l'unanimité le conseil municipal valide les propositions de prix et autorise le maire à signer tous les actes s'y rattachant.

IX Convention avec l'association des coqs de pêche

Monsieur le maire expose au conseil municipal que pour procéder au remboursement par la commune des frais avancés par l'association des coqs de pêche il y a lieu d'établir maintenant, à la demande de la trésorière, une convention dont le projet figure dans le dossier.

Monsieur Bousseyrroux demande si l'association est au courant,

Monsieur le maire répond par la négative car il fallait tout d'abord que le conseil municipal valide cette démarche.

Monsieur Bousseyrroux demande d'une part si un délai de 6 mois peut être prévu pour la résiliation de la convention et d'autre part s'il ne serait pas opportun de prévoir la question des cotisations d'assurances pour la manifestation.

Il apparaît normal aux conseillers présents et à Monsieur le maire, de faire figurer cette disposition dans la convention. Monsieur le maire précise que la commune s'assure pour l'ensemble de la manifestation et que l'association doit avoir un contrat d'assurance couvrant les risques d'organisateur.

À l'unanimité le conseil municipal autorise le maire à signer la convention et à procéder au remboursement des frais.

X Renouveau et extension de l'autorisation d'exploiter une carrière

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la préfecture du Cantal a ouvert une enquête publique concernant le renouvellement et l'extension de l'autorisation d'exploiter la carrière RMCL située au lieu dit « Chabanne ».

Monsieur le maire propose d'émettre un avis favorable

À l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable.

XI Subvention pour le collège

Monsieur le maire présente au conseil municipal la demande de subvention exceptionnelle du collège de Neuvic.

Cette subvention correspond est justifiée par l'organisation d'un voyage scolaire pédagogique à Chamonix.

Monsieur le maire propose une subvention de 35€ par enfant de la commune de Neuvic soit 14 enfants pour un coût total de 490.00 € à imputer sur le budget 2014

À l'unanimité le conseil municipal valide cette subvention.

XII Point sur marché de travaux 2013

Monsieur le maire présente au conseil municipal le bilan des travaux 2013 concernant les travaux PAB de l'église ainsi que les travaux de voirie 2013.

Monsieur le maire rappelle que ce bilan a été présenté à la commission travaux élargie du 06 décembre 2013.

Monsieur Monteil demande pourquoi la route du Boiseluc-Croix du Coq n'a pas été réalisée alors qu'elle était prévue.

Monsieur le maire répond que des choix ont dus être faits et que les travaux pour la route de Libersac avaient été programmés en 2011 et pourtant non réalisés.

Monsieur Monteil fait remarquer que les rues Saint Dominique et du Barry des Canes n'étaient pas programmées mais ont pu être traitées.

Monsieur Roy conclut que des routes programmées n'ont pu être faites tandis que des routes non programmées ont pu être traitées.

Monsieur Bousseyroux rappelle qu'il a demandé à plusieurs reprises que les panneaux de police soient changés et fait remarquer que la rambarde de l'escalier du clocher est en mauvais état.

Monsieur le maire lui précise que des panneaux ont bien été changés et que compte tenu du nombre à changer, il faut prévoir un certain délai.

Monsieur Jourde demande des renseignements sur la réalisation de la clôture du stade CALARY.

Monsieur le maire complète sa réponse en annonçant que la COPROD veut bien céder à la commune le terrain et la maison pour une somme d'environ 50 000 €.

Après échanges sur l'intérêt de cette transaction le conseil à l'unanimité autorise le maire à signer tous les documents nécessaires pour assurer la transaction à ce montant.

Monsieur le maire précise que pour la clôture, son implantation pourra varier en fonction de la décision définitive de la COPROD.

Monsieur Jourde demande si une solution pourra être rapidement apportée pour l'eau chaude des douches aux vestiaires rugby.

Monsieur le maire répond qu'un devis de l'entreprise Bouyges de Sérandon va être validé.

Monsieur Roy demande si les plombiers Neuvicois ont été consultés.

Monsieur le maire répond qu'il n'exclut personne et que tous les plombiers installés sur Neuvic travaillent pour la mairie.

XIII Mise à disposition d'un logement intermédiaire pour les sans domicile fixe

Monsieur le maire propose au conseil municipal de retirer le logement pour les « SDF » de la gestion par le dispositif 115.

En effet il considère que les affectations prioritaires de logement communal à des personnes ayant appelé le 115 sont parfois en concurrence avec les demandes de personnes du territoire, que les dégradations du logement sont fréquentes et se sont souvent les mêmes personnes qui en roulement bénéficient de ce logement.

Monsieur Roy précise qu'il est choqué sur la forme et contre cette proposition sur le fond.

Car il a appris par un compte rendu d'une réunion du CCAS à laquelle il n'avait pas pu assister que le maire voulait retirer ce local du dispositif 115.

Même si certaines personnes abusent, ce service est une nécessité pour d'autres répondant à de vrais besoins. L'utilisation des gîtes d'Ursanges a toujours eu lieu, même si il est vrai qu'il est préférable que cela soit acté.

Monsieur le maire répond que l'objectif du retrait du 115 n'est pas de ne plus recevoir de personnes dans le besoin mais que la commune reste maître des choix d'affectation, de plus il s'interroge sur la plus value réelle apportée par le 115 et précise que d'autres communes ont la même démarche que celle qu'il propose.

Monsieur Roy répond que le 115 identifie les gens dans le besoin et donne un minimum de garantie sur la personne à accueillir.

Monsieur Bousseyrroux demande des précisions sur le nombre de personnes hébergées par an.

Monsieur Alanore voit dans cette démarche la possibilité d'ouvrir la discussion avec les gestionnaires du 115 pour qu'il y ait plus de concertation.

Par 9 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention, le conseil municipal valide le retrait du local du dispositif du 115 et confie sa gestion au CCAS de Neuvic.

XIV Primes façades

Monsieur le maire présente au conseil municipal les demandes de primes de façades suivantes :

Mme Sourdeix Mireille 3 rue Veilhan pour 343.31€ et M. Thomas Christian Bellevue pour 772.82€.

À l'unanimité le conseil municipal accepte et autorise le maire à mandater ces sommes.

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la lettre de remerciements pour l'attribution de la prime façade de Madame et Monsieur Fossé.

Monsieur Bousseyrout demande si un changement de fenêtres peut donner droit à une prime façade.

Le maire répond avec l'assentiment des autres membres du conseil que le règlement le permet déjà.

XV Vente d'une parcelle constructive

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la vente d'une parcelle constructive Impasse des Mésanges au profit de M. et Mme Lecluse au prix de 12€ le m² et rajoute que la COPROD semble également être intéressée par des parcelles pour construire des maisons dans le lotissement des Ganottes.

XVI Motion sur la desserte ferroviaire

Après échanges, il est unanimement accepté qu'un projet de motion, construit à partir de la motion cadre présentée par le maire, soit enrichi des apports des autres motions et de la discussion en séance, soit rédigé par le maire et expédié pour validation aux conseillers.

Le conseil municipal unanime considère comme vital pour l'enseignement et les activités économiques, et touristiques que l'entretien des voies entre Tulle et Meymac et entre Laqueuille et Ussel soit réalisé dans de bonnes conditions et que la circulation des TER soit absolument maintenue.

XVII Avenant convention de travaux d'assainissement

Monsieur le maire présente au conseil municipal, suite à la demande des services du Trésor Public, qu'il y a lieu de procéder à la passation d'un avenant à la convention avec le syndicat du Riffaud pour définir les conditions de la participation de la commune au remboursement de deux emprunts qui avaient été contractés par le syndicat pour financer les travaux des rues du Commerce et de la Gane.

À l'unanimité le conseil municipal approuve cet avenant et autorise le maire à le signer.

XVIII Réhabilitation du franchissement du ruisseau d'Aubessange

Monsieur le maire présente au conseil municipal la demande de la communauté de communes établie par sa cellule opérationnelle rivière concernant la réfection d'un ponceau sur un cours d'eau franchi par la voie communale d'Aubessange à Mialaret dont le montant de la participation financière est estimé à 535.00€

Après les observations de Monsieur Vennat sur l'origine et l'importance des désordres décrits dans la note.

À l'unanimité le conseil municipal approuve ce projet, autorise le maire à signer la convention, et autorise le maire à procéder au paiement.

XIX Aménagement des forêts sectionales de Bourzeix et Cheyssac Bas

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet d'aménagement des forêts sectionales de Bourzeix et de Cheyssac Bas.

A l'unanimité le conseil municipal approuve ce projet et demande l'application des dispositions de l'article L 122.7 du code forestier.

XX Questions diverses

Monsieur le maire précise au conseil municipal que les plaques commémoratives qui étaient à l'intérieur de la salle polyvalente ont été sorties.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la sonorisation du bourg a été remise en service.

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la création de deux nouvelles associations :

- Les passagers du vent dont l'objectif est l'organisation de spectacles et de séquences musicales
- La passe croisée composée d'anciens joueurs de rugby et dirigeants de l'USN.

Monsieur le maire souhaite une pleine réussite à ces deux associations.

Monsieur Bousseyrroux demande si la municipalité a plus d'information sur le projet touristique de Bort les Orgues.

Monsieur le maire répond qu'à ce jour aucune information n'est parvenue en mairie.

Monsieur Bousseyrroux demande où en est le projet éolien VALECO.

Monsieur le maire répond qu'aucune nouvelle information n'est remontée de l'entreprise.

Monsieur Jourde demande où en est le projet de changement des conduites d'eau et enfouissement des réseaux secs avant réfection de la voirie.

Monsieur le maire répond que les travaux sont de la responsabilité du syndicat de la Diège et du syndicat du Riffaud.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 00.

La secrétaire de séance

Le Maire

André ALANORE

Jean STOHR